

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011**

**L'ÉTAT DE TRAITEMENT
DES MEMBRES DU
PERSONNEL
DE DIRECTION**

SEPTEMBRE 2011



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement ci-joint de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la période de onze mois terminée le 30 avril 2011 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal à répondre aux exigences de l'article 4.2 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 29 septembre 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

NOM DE L'UNIVERSITÉ : École Polytechnique de Montréal NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976002

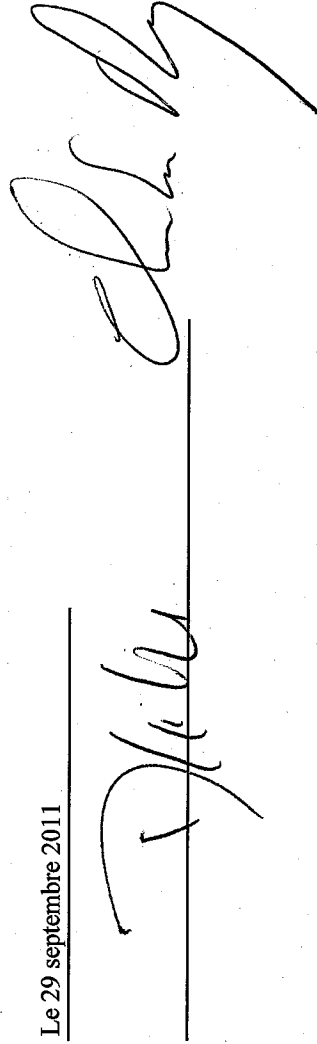
**ÉTAT DE TRAITEMENT
2010-2011**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

Le 29 septembre 2011

ADMINISTRATEUR :



État du traitement

Établissement :
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Année financière :
2010-2011

| Personnel de direction supérieure | | Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$) | | | | | |
|---|-----------------|--|--|---------------------------------|-------------------|---------------|--|
| Nom et fonction | Salaire de Base | Autres éléments | Droits d'indemnité de départ exercés (1) | Fondations ou personnes morales | Tc Nombre de mois | TC % du temps | |
| Lamarre, Bernard - Président | 97 000 \$ | | | | 11 | 30% | |
| Guy, Christophe - Directeur général | 216 955 \$ | 12 224 \$ | | | 11 | | |
| Jolicoeur, Louise - Directrice des affaires institutionnelles et secrétaire général | 168 499 \$ | 3 512 \$ | | | 11 | | |
| Savard, Gilles - Directeur de la Recherche et de l'innovation | 172 303 \$ | 1 676 \$ | | | 11 | | |
| Lafleur, Pierre - Directeur de l'enseignement et de la formation | 175 749 \$ | 1 126 \$ | | | 11 | | |
| Hurteau, Richard - Directeur des ressources financières et matérielles | 168 348 \$ | 805 \$ | | | 11 | | |

Note: Le salaire de base des membres du personnel de direction supérieure fait référence au salaire autorisé sur une base annuelle.

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2010-2011 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

Établissement:
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
2010-2011

Année financière:
VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

| Personnel de direction supérieur | | Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$) | | |
|--|---|---|--------------------------|-------------------|
| Nom et prénom | Fonction | Nombre de mois dans la fonction | Valeur pécuniaire | Valeur pécuniaire |
| LAMARRE, Bernard | Président | 11 | 0 \$ | |
| GUY, Christophe | Directeur général | 11 | 32 700 \$ | |
| JOLICOEUR, Louise | Directrice des affaires inst. et secrétaire général | 11 | 11 900 \$ | |
| SAVARD, Gilles | Directeur de la recherche et de l'innovation | 11 | 18 900 \$ | |
| LAFLEUR, Pierre | Directeur de l'enseignement et de la formation | 11 | 13 000 \$ | |
| HURTEAU, Richard | Directeur des ressources financières et matérielles | 11 | 3 900 \$ | |
| Autres catégories de personnel de direction | | Effectif (*) | Valeur pécuniaire | |
| Personnel de direction des composantes de l'établissement (**) | | 7 | 3 900 \$ | |
| Le plus élevé | | | 2 100 \$ | |
| Moyenne | | | 300 \$ | |
| Le moins élevé | | | 15 600 \$ | |
| Personnel de direction des services | | 16.45 | 3 900 \$ | |
| Le plus élevé | | | 0 \$ | |
| Moyenne | | | 2 800 \$ | |
| Le moins élevé | | | 300 \$ | |
| Personnel de gérance des emplois de soutien | | 47.36 | 0 \$ | |
| Le plus élevé | | | 0 \$ | |
| Moyenne | | | 300 \$ | |
| Le moins élevé | | | 0 \$ | |

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.